



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230427-DBC20230427_04-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

N° DBC 20230427-04

Date de la convocation : 19 avril 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Avril 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Jean Eric GARRET, Laurent CLIVILLE.

Membres du Bureau absents excusés :

Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Didier ROMEUF, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON, Daniel BALISONI, Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Philippe CAYRE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES
POUR LA PROGRAMMATION
DE LA SAISON CULTURELLE INTERCOMMUNALE**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne met en place une saison culturelle itinérante de septembre à juin sur son territoire. Cette programmation de spectacles vivants a pour objectifs :

- de diffuser des spectacles sur les Communes membres de la Communauté,
- de proposer des spectacles professionnels aux habitants, dans des disciplines variées (théâtre, danse, musique, cirque, ...),
- de renforcer la cohésion intercommunale,
- de mettre en place des actions de médiation culturelle à destination des habitants.

Les Communes de l'intercommunalité accueillent les spectacles en salle ou en plein air, en fonction de la programmation. Cela nécessite leur engagement. La convention proposée en annexe vient préciser les modalités de partenariat avec les Communes.

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives :

1

Total votants : 16

AR Prefecture

063-200070712-20230427-DBC20230427_04-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

Il est proposé de valider le cadre qui fera l'objet d'une délibération par les Communes.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat avec les Communes pour la programmation de la saison culturelle intercommunale ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 16	Membres présents : 16	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 16	Pour : 16		Contre : 0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

